

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD85

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 40

À la seconde phrase de l'alinéa 41, substituer aux mots :

« n'excédant pas »,

les mots :

« maximal de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.